# AVIS PUBLIC

Relatif à une consultation publique

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d’Upton

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de « **Règlement numéro 2022-346 modifiant le Règlement de construction 2002-92 afin d’imposer des normes de sécurité-incendie additionnelle pour certains usages** » de ce qui suit :

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 2022-346 modifiant le Règlement de construction 2002-92 afin d’imposer des normes de sécurité-incendie additionnelle pour certains usages.

Le projet de règlement vise à :

* établir des normes de sécurité-incendie pour un lieu d’entreposage ou de transbordement de matières toxiques, combustibles ou explosives.
1. Qu’une assemblée publique de consultation aura lieu **mardi le 7 juin 2022 à 19H55** au centre communautaire situé au 885, rue Lanoie à Upton. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le projet de règlement numéro 2022-346, de même que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.
2. Que ce projet de règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d’approbation référendaire.
3. Que le projet de règlement peut être consulté dans le site internet de la Municipalité au [www.upton.ca](http://www.upton.ca), avec le présent avis public.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25e jour du mois de mai de l’an 2022.

Nabil Boughanmi,

Directeur général

et greffier-trésorier

Projet de règlement 2022-346 intitulé :

« Règlement numéro 2022-346 modifiant le Règlement de construction 2002-92 afin d’imposer des normes de sécurité-incendie additionnelle pour certains usages »

**Certificat de Publication (Article 420)**

Je soussigné, Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d’Upton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 9H00 et 17H00 ce 25e jour du mois de mai 2022 à chacun des endroits suivants, à savoir:

* au bureau municipal
* sur le site internet;
* dans l’édition de juin du journal municipal (publiée le 26 mai).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25e jour du mois de mai de l’an 2022.



Nabil Boughanmi,

Directeur général

et greffier-trésorier

Municipalité d’Upton